

# Contrat relatif aux modalités de location de combinaison néoprène de la Ligue IDF de Triathlon

## **ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

La Ligue Île-de-France de Triathlon

2, rue du Sénégal

75020 Paris

Ci-après dénommée « LIFT »

Représentée par Monsieur Cédric GOSSE, son Président

**Ci-après dénommée "le loueur",**

**D'une part**

**ET**

Nom / Prénom du Client .....

Coordonnées.....

Taille / Poids.....

Modèle / Taille.....

**Ci-après dénommée "le Client",**

**D'autre part.**

**Ensemble dénommées « les parties ».**

Entre la LIFT et le Client dont les coordonnées figurent ci-dessus, il a été convenu ce qui suit:

## **Article 1 - Objet**

La société LIFT donne en location au Client, qui accepte, une combinaison MAKO X-Perience.

La valeur neuve de la combinaison X-Perience est de 199 €.

**Article 2 – État du Bien** (L'état du bien sera complété ci-dessous à la remise du bien en main propre au Client. Si aucune mention est indiquée, le bien est considéré neuf)

**Article 3. Durée du contrat – Entrée en vigueur du contrat**

Le présent contrat de location est conclu pour une durée de :.....(jours/semaine/mois). Cette période commence le ..... 2017 entre ...h... et ...h... et prend fin le ..... 2017 à ...h... au plus tard.

Le présent contrat entre en vigueur lorsque les 4 (quatre) conditions suivantes sont remplies:

- signature du contrat par les deux parties
- règlement de la location par chèque
- remise d'un chèque de caution par le Client à l'ordre de la « LIFT » au moment du retrait de la combinaison
- remise du bien en main propre au « Client »

Le contrat s'achève à la remise en main propre du bien loué par le Client à la LIFT.

**Article 4. Prix de location**

Au titre de la location du Bien, le Client paye à la LIFT la somme de .....€ (se référer au tableau des tarifs de location). Cette somme devra être réglée en intégralité avant le .....2017 – .....H00 pour garantir la réservation du bien en location.

**Article 5. Caution**

Le Client remet à la LIFT une caution de 199 € (cent quatre-vingt dix-neuf euros) pour le modèle X-Perience.

Cette caution est à fournir à la LIFT lors de la réservation du Bien et au plus tard au début du contrat. Cette caution sera restituée intégralement dès la remise du Bien à la LIFT dans le délai prévu déduction faite si besoin de l'application de l'article 6 relatif à d'éventuels dommages.

**Article 6. Entretien, dégâts et vol**

1. Le Client utilisera le Bien avec soin, le rincera à l'eau claire avant sa restitution à la LIFT.

2. Le Client sera tenu des dégâts qu'il occasionnerait au Bien loué. Sa responsabilité ne peut excéder la valeur neuve du Bien loué que définie dans l'article 1.

3. Dans le cas où le Client ne restituerait pas le Bien loué, celui-ci sera tenu de payer à la LIFT la valeur neuve du Bien loué que définie contractuellement à l'article 1.

4. Dans le cas où le Client restituerait le Bien en mauvais état nécessitant un nettoyage spécifique ou une réparation, le Client sera tenu de payer les frais selon le tableau suivant à la seule appréciation de la LIFT :

|   |                              |
|---|------------------------------|
| <b>Nettoyage spécifique (boues, sable incrusté, tâches)</b>   | <b>15 €</b>                  |
| <b>Réparation pour coup d'ongle, trou ou déchirure superficielle (&lt;1cm)</b>                                    | <b>30 €</b>                  |
| <b>Réparation pour coup d'ongle, trou ou déchirure importante (entre 1 et 3cm)</b>                                | <b>50 €</b>                  |
| <b>Réparation pour coup d'ongle, trou ou déchirure très importante sur une grande partie du panneau (&gt;3cm)</b> | <b>Montant de la caution</b> |

#### **Article 7. Responsabilité**

Le Client déclare et est réputé disposer de toutes les informations et aptitudes nécessaires à l'utilisation adéquate du Bien loué, il appartient à celui-ci de compléter si nécessaire son information.

Le Client est le seul gardien de la chose durant le contrat de location, il s'engage à ce titre à exercer un contrôle effectif et exclusif sur le Bien.

Le Client reconnaît expressément être le gardien de la chose louée durant l'intégralité du contrat et, le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du Bien.

La LIFT n'assume par conséquent aucune responsabilité du fait de la chose louée, notamment du fait de son utilisation inadéquate, imprudente ou illégale.

La LIFT s'engage à fournir une combinaison telle que décrite en référence ci-dessus.

#### **Article 8. Tribunaux compétents**

Le présent contrat est régi par le droit français.

Les parties s'engagent à chercher une solution amiable à tout problème lié à l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat. A défaut, elles attribuent compétence de juridiction au Tribunal des Granges Instances de Paris.

## Article 9. Dispositions ou remarques additionnelles

### Pour le cas de location sur le Tri de Paris :

Le Bien loué est à récupérer le ..... entre....H... et .....H... ou le ..... entre ....H.... et ....H.... sur le stand MAKO. La restitution du Bien mettant fin au contrat de location se fera au même endroit sur le stand

A la LIFT, 2 rue du Sénégal, 75 020 Paris, le ..... jusqu'à ....H..... au plus tard.

Important : Aucun retard de restitution du Bien ne sera accepté. En cas de non restitution, la LIFT encaissera la totalité du chèque de caution. Cela ne dégage en rien la responsabilité du Client à restituer le bien ou à défaut de restitution, de devoir payer à la LIFT les sommes prévues de l'article 6.

## Article 10. Tarifs de location

| <b>Location particulier</b>                              |       |
|--|-------|
| Location 1 journée                                       | 30 €  |
| Location 1 semaine                                       | 50 €  |
| Location 1 mois  | 100 € |
| <b>Manifestation organisée par un club de Triathlon</b>  |       |
| Location 1 journée (25 € LIFT / 5€ club)                 | 30 €  |
| <b>Manifestation organisée par toute autre structure</b> |       |
| Location 1 journée (30 € LIFT)                           | 30 €  |

Fait à Paris, le ....., en deux exemplaires originaux

Signature :

Précédée de la mention « lu et approuvée »

### Le Bénéficiaire

« Lu et approuvé » :

### Le Loueur

« Lu et approuvé » : Cédric GOSSE, Président de la LIFT.